

LE COUVENT

Publication mensuelle à l'usage des jeunes filles.

9e année, No 2 — Février 1894 — No 82 de la fond.

ABONNEMENT : 25 centins par an. Les abonnements datent du 1er janvier. — On est prié d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration du *Couvent*, à F.-A. BAILLAIRGÉ, Ptre, Curé, Rawdon, P. Q. Canada. Le COUVENT ne paraît pas en juillet et août

LA RÈGLE

On sait ce que c'est que la règle, dans un couvent, dans une école.

Jeunes filles, êtes-vous soumises à votre règle ?

J'attache une grande importance à votre réponse.

Les pères de la vie spirituelle ont toujours dit : *Qui regula vivit Deo vivit* : celui-là vit de Dieu qui vit de la règle. ”

Si vous accomplissez ponctuellement tous les points de votre règlement, vous faites sans cesse la volonté de Dieu. Faire la volonté de Dieu, c'est vivre de Dieu.

Si la règle est pour vous, lettre morte ; si vous l'enfreignez chaque fois que cela vous plaît, vous